

Surmonter des temps difficiles

Faits saillants

- L'année financière 2008-2009 se termine par un déficit de 3,9 milliards \$.
- Déficit prévu de 14,1 milliards \$ pour l'année financière 2009-2010.
- Le plan budgétaire prévoit une résorption progressive du déficit, qui sera éliminé en 2015-2016.
- Le PIB réel est prévu reculer de 2,5 % en 2009, pour remonter de 2,3 % en 2010.
- Des investissements de 32,5 milliards \$ dans les infrastructures sont prévus au cours des deux prochaines années (incluant 5 milliard\$ du gouvernement fédéral).
- Près de 700 millions \$ sur deux ans pour la formation professionnelle et l'alphabetisation.
- Harmonisation avec le palier fédéral en prolongeant l'application temporaire de la déduction pour amortissement accéléré pour les investissements des manufacturiers en machines et matériel (coût : 110 millions \$).
- Proposition de réforme du régime fiscal visant à harmoniser la taxe de vente de l'Ontario et la TPS.
- Proposition de réforme des régimes de retraite.
- Allègement de 4,5 milliards \$ du fardeau fiscal des entreprises sur trois ans.

Sommaire

La détérioration de l'économie mondiale a forcé le gouvernement à encourir un déficit de 3,9 milliards \$ au cours de l'année financière qui s'achève. Le choc a été particulièrement senti sur l'impôt des sociétés, dont les rentrées ont été inférieures de 3,7 milliards \$ au niveau prévu. Les dépenses de programme ont été supérieures de 1,2 milliard \$ (1,4 %) au niveau prévu. La réserve de 750 millions \$ a été utilisée pour limiter l'ampleur du déficit.

Par rapport aux résultats provisoires pour 2008-2009, le ministre des Finances Dwight Duncan s'attend à une légère baisse de ses revenus autonomes en 2009-2010. Son budget affiche toutefois une hausse de 2,6 milliards \$ des revenus totaux, grâce à de nouveaux revenus de 2,1 milliards \$ provenant des mesures du budget fédéral, sans compter que l'Ontario recevra des paiements de péréquation (300 millions \$ prévus en 2009-2010, 700 millions \$ en 2010-2011). Toutefois, les mesures prises dans le budget 2009 occasionnent une hausse de 11 milliards \$ des charges de programmes, incluant une réserve pour éventualités de 1,2 milliard \$. Il faut dire qu'une partie de cette hausse de dépenses n'est pas récurrente. Ainsi, un peu plus de 3 milliards \$ sont une contrepartie provinciale des fonds de stimulation octroyés par le gouvernement fédéral, et ne seront plus renouvelés après 2010-2011. Les dépenses prévues en 2009-2010 incluent aussi un fonds de contingence de 3,4 milliards \$ (3% des dépenses totales) pour atténuer les risques liés aux charges. Les dépenses prévues incluent aussi un soutien temporaire de 3,1 milliards \$ en 2010-2011 et de 1,3 milliards \$ en 2011-2012 pour faciliter la transition à la nouvelle taxe de vente.

La stratégie pour éliminer le déficit d'ici 2015-2016 est de contenir la croissance des charges de programmes de base (c'est-à-dire excluant les mesures temporaires) en deçà de celle des revenus. De 2008-2009 à 2011-2012, la croissance des charges de programmes de base est limitée à 3,6 % en moyenne annuellement, alors qu'une hausse de 3,8 % des revenus est prévue.

GROUPE ÉCONOMIE ET STRATÉGIE – 514.879.2529

Stéfane Marion, Économiste en chef et Stratège

Généralités : La Financière Banque Nationale (FBN) est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada. La Banque Nationale du Canada est une société ouverte inscrite à la cote des bourses canadiennes. ♦ Les informations contenues aux présentes proviennent de sources que nous jugeons fiables, toutefois nous n'offrons aucune garantie à l'égard de ces informations et elles pourraient s'avérer incomplètes. Les opinions exprimées sont fondées sur notre analyse et notre interprétation de ces informations et elles ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des titres mentionnés aux présentes. ♦ Résidents du Canada : À l'égard de la distribution du présent rapport au Canada, FBN endosse la responsabilité de son contenu. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent rapport ou pour effectuer une opération, les résidents du Canada doivent communiquer avec leur conseiller en placement FBN. ♦ Résidents des États-Unis : NBF Securities (USA) Corp., un membre du même groupe que FBN, endosse la responsabilité du contenu du présent rapport, sous réserve des modalités susmentionnées. Les ressortissants des États-Unis qui désirent effectuer des opérations sur l'un ou l'autre des titres dont il est fait mention aux présentes doivent le faire uniquement par l'entremise de NBF Securities (USA) Corp. ♦ Résidents du Royaume-Uni : Eu égard à la distribution du présent rapport aux résidents du Royaume-Uni, FBN a approuvé la présente promotion financière aux fins du paragraphe 21(1) de la loi intitulée Financial Services and Markets Act 2000. FBN, sa société mère, les sociétés faisant partie de la Banque Nationale du Canada ou les membres du même groupe qu'elle et/ou leurs administrateurs, dirigeants et employés peuvent détenir des participations, des positions vendeur ou acheteur à l'égard des titres ou des instruments financiers connexes qui font l'objet du présent rapport, ou ils peuvent avoir détenu de telles participations ou positions. Ces personnes peuvent à tout moment effectuer des ventes et/ou des achats à l'égard des titres ou instruments financiers connexes en question que ce soit à titre de mandataire ou pour leur propre compte. Ils peuvent agir dans le cadre de la création d'un marché pour ces titres ou instruments financiers connexes ou avoir déjà agi à ce titre ou ils peuvent agir à titre de banque d'investissement et/ou de banque commerciale à l'égard de ceux-ci ou avoir déjà agi à ce titre. La valeur des placements peut baisser ou augmenter. Le rendement passé ne se répétera pas nécessairement à l'avenir. Les placements mentionnés dans le présent rapport ne sont pas disponibles aux clients privés. Le présent rapport ne fait pas l'objet ni ne fait partie d'une offre de vente, d'une souscription ou de la sollicitation d'une offre d'acheter ou de souscrire les titres décrits aux présentes. On ne doit pas non plus se fonder sur le présent rapport dans le cadre d'un contrat ou d'un engagement quelconque et il ne sert pas, ni ne servira, de base ou de fondement pour de tels contrats ou engagements. La présente information ne doit être distribuée qu'aux clients non privés du Royaume-Uni au sens des règles de la Financial Services Authority. ♦ Droits d'auteur : Le présent rapport ne peut être reproduit que ce soit en totalité ou en partie. Il ne doit pas être distribué ou publié ou faire l'objet d'une mention de quelque manière que ce soit. Aucune mention des informations, des opinions et des conclusions qu'il contient ne peut être faite sans que le consentement écrit préalable de la Financière Banque Nationale n'ait été à chaque fois obtenu.

Le gouvernement propose une mesure structurelle, soit de remplacer l'actuelle taxe de vente au détail (TVD) provinciale par une taxe sur la valeur ajoutée administrée au palier fédéral, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2010. Cela reviendrait à une taxe de vente unique (au lieu d'une TVD et d'une TPS) à un taux combiné de 13 % (taux provincial : 8 %). On suppose que les coûts d'observation fiscale des entreprises seraient réduits de 500 millions \$ par année. Afin d'aider la population pendant la période d'adaptation à la taxe de vente unique, 4 milliards \$ seront versés (jusqu'à 1000 \$ par famille) en 2010 et 2011. Des allègements fiscaux permanents sont aussi prévus, comme un crédit d'impôt au titre de la taxe de vente pour les enfants et les adultes à revenu faible et moyen et l'abaissement du taux d'imposition de la première tranche de revenu, qui passerait de 6,05 % à 5,05 %.

Pour les entreprises, le taux d'impôt du secteur de la fabrication serait abaissé de 12 % à 10 % à compter du 1^{er} juillet 2010. À la même date, le taux général passerait de 14 % à 12 % puis à 10 % en 2013. Le taux pour la petite entreprise passerait de 5,5 % à 4,5 % le 1^{er} juillet 2010. Les taux réduits d'impôt des sociétés, jumelés à la taxe de vente unique, réduiraient de moitié le taux effectif marginal d'imposition des nouveaux investissements dans la province, lequel passerait de 32,8 % à 16,2 % en 2018 (en 2012: 34 % aux États-Unis et 21,8 % dans l'ensemble de l'OCDE).

Un autre point important du budget est une réforme des régimes de retraite, comportant notamment l'allègement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité et des mesures favorisant la retraite progressive.

En conclusion, les déficits budgétaires et les investissements en infrastructures vont faire augmenter la dette nette, laquelle passera de 25,1 % du PIB à la fin du présent exercice à 32,6 % en 2011-2012, ce qui nous rapproche du sommet de 32,9 % de 1999-2000. Toutefois, il est prévu que le ratio redescende à 30,5 % en 2015-2016. Au cours des trois prochaines années, les déficits prévus expliquent une bonne part des besoins de financement, lesquels dépasseront largement 30 milliards \$ par année.

Marc Pinsonneault

Ontario	Var. p/r				
	Provisoire	au budget	Plan	Perspectives	
Milliards \$	2008/2009	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Revenus	93.4	-3.5	96.0	103.6	104.4
Recettes fiscales autonomes	65.4	-3.5	64.9	68.6	71.8
<i>Impôt sur le revenu des particuliers</i>	25.6	0.4	25.2	25.0	26.1
<i>Taxe de vente au détail</i>	17.5	0.2	17.6	21.0	22.9
<i>Impôt sur les sociétés</i>	8.6	-3.7	8.5	8.8	8.4
<i>Contribution-santé de l'Ontario</i>	2.8		2.8	2.9	3.1
<i>Autres revenus fiscaux</i>	11.0	-0.4	10.7	11.0	11.4
Transfert fédéral	16.6	0.1	19.2	23.0	20.5
Revenu des entreprises du gouvernement	3.9	-0.2	4.3	4.5	4.8
Autres revenus	7.5	0.1	7.6	7.6	7.4
Charges	97.3	1.1	108.9	114.6	113.0
Charges de programmes	88.5	1.2	99.6	104.7	101.9
Intérêt sur la dette	8.9	(0.0)	9.3	9.9	11.1
Réserve	-	(0.8)	1.2	1.2	1.2
Excédent (déficit) annuel	(3.9)	(3.9)	(14.1)	(12.2)	(9.7)
Dette nette	149.4		169.8	189.5	205.4
Déficit accumulé	109.5		123.6	135.8	145.5
Dette nette en pourcentage du PIB	25.1		29.2	31.5	32.6
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	18.4		21.3	22.6	23.1
Besoins de financement	31.9	5.0	38.5	37.3	34.1
Déficit (excédent)	3.9	3.9	14.1	12.2	9.7
Refinancement	20.3	(0.2)	14.6	15.7	16.7
Remboursement	0.5	(0.5)	0.4	0.4	0.4
Autres	7.2	1.8	9.4	9.0	7.3

Source : Budget de l'Ontario 2009